



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Constitution européenne

Question écrite n° 41778

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le débat relatif à la mention d'« héritage chrétien » dans le préambule du projet de constitution européenne. Cette notion oppose les pays membres et ne fait pas nécessairement l'unanimité au sein de chacun de ceux-ci. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser la position actuelle de la France sur ce dossier et si cette dernière est susceptible d'évoluer dès lors que sept pays de l'Union réclament aujourd'hui explicitement cette mention.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire insiste à juste titre sur l'absence d'unanimité au sein de l'Union sur la question d'une mention d'un héritage chrétien dans le préambule du traité constitutionnel de l'Union. La proposition faite par la Convention, faisant référence aux « héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe », mais sans détailler leurs différentes composantes, a pu être acceptée par tous parce qu'elle constituait un point d'équilibre entre les positions très diverses des partenaires au sein de l'Union sur ce sujet sensible. Dès lors, il n'a pas paru opportun au Gouvernement français d'envisager une modification de ce préambule dans le cadre de la négociation conduite au sein de la Conférence intergouvernementale et cette position était partagée par une majorité de partenaires européens. Cette formulation a finalement été adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement réunis au sein du Conseil européen le 18 juin dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41778

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4565

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5489